

RESOLUTION N°1 RELATIVE A L'ARRESTATION DE MAITRE STEVE BAGNE BOTONGO (CONGO BRAZZAVILLE)

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Port-au-Prince en Haïti, pour son 32^{ème} Congrès, du 6 au 9 décembre 2017,

Dénonce les violations récurrentes des règles de la procédure pénale à l'occasion de l'interpellation et l'arrestation de l'avocat Steve Bagne Botongo au Congo ainsi que l'inobservation du principe de l'inviolabilité du cabinet d'avocat ;

Déplore la répression policière injustifiée des avocats du Congo Brazzaville et rappelle aux pouvoirs publics que le barreau est une institution qui mérite respect et considération.

En conséquence, la CIB apporte son soutien sans faille aux actions engagées par les barreaux de Brazzaville et de Pointe Noire et leurs bâtonniers et demande la libération sans délai ni condition de Maître Steve Bagne Botongo.